



## INFORMATIONS

L'adjoint technique territorial effectue des tâches d'entretien, des travaux ouvriers et techniques, de gardiennage ou de surveillance, etc. Il peut être amené à travailler dans des domaines nombreux et variés. L'ATT peut être égoutier, éboueur, cuisinier, bûcheron, mais également travailler dans des laboratoires d'analyses médicales, des lycées ou collèges, des immeubles...

## MISSIONS PRINCIPALES

Son activité varie en fonction de sa spécialité :

- Entretien des locaux, un établissement, la voie publique, des égouts : nettoyer, désinfecter, surveiller la sécurité de l'équipement et du matériel
- Effectuer des tâches administratives
- Conserver des collections végétales
- Résoudre des situations conflictuelles entre individus
- Établir un menu et élaborer des plats

## QUALITÉS REQUISES

Être capable de travailler en équipe, posséder un bon relationnel, se montrer polyvalent, vigilant et observateur, être attentif et sérieux

## SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un adjoint technique territorial en début de carrière est d'environ **1 500 euros**.

Pour exercer dans ce domaine, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie C** (niveau CAP - BEP - bac pro, ou diplôme dans le domaine envisagé).

## Les épreuves

Le candidat choisit **une spécialité** parmi les suivantes :

- agencement et revêtement
- équipements bureautiques et audiovisuels
- espaces verts et installations sportives
- installations électriques, sanitaires et thermiques
- lingerie
- magasinage des ateliers
- restauration

## ADMISSIBILITÉ

**Connaissances théoriques** du candidat dans sa spécialité : questions à réponses courtes OU tableaux OU graphiques à compléter, 1h (coef. 2)

## ADMISSION

1. **Entretien du candidat avec un jury** selon la spécialité qu'il aura choisie, 15 mn (coef. 3)
2. **Interrogation de connaissances à l'oral**, portant notamment sur l'hygiène, la sécurité, ainsi que l'environnement de travail visé par le candidat, 15 mn (coef. 2)